

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Jeudi 27 janvier 2022

DEL_20220127_07

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **24**
De présents **24**
De votants **27**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Validation de l'Avant-
Projet Détaillé (APD)
pour la construction
de la future
médiathèque**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE_VINCE, Jean-Louis LELIEVRE,
Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé
MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Sébastien WAIRY,
Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD,
Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre
LE CROM, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU,
Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

1^{er} février 2022

Et que la convocation
avait été faite le

19 janvier 2022

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

- Myriam LEROUX a donné son mandat à Benoît PICHARD
- Patricia L'ECORSIER a donné son mandat à Stéphanie BURNEL
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Laurence FREMINET

Absentes :

- **Christelle POHON et Isabelle GUENEGO**

M. Jean-Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de
secrétaire.

L'équipe municipale de la ville de Trignac a décidé de créer une nouvelle médiathèque dans le cadre de son programme sur une politique culturelle ambitieuse. Investie dans la requalification de son centre-ville et face au besoin de libérer de l'espace pour les activités scolaires, la municipalité a choisi l'ensemble bâti dit « des Cures », anciens bâtiments d'habitation des cadres des forges situés en cœur de ville, pour accueillir la future médiathèque. La remise en valeur du site prend ainsi tout son sens au sein du projet de requalification urbaine initié par la municipalité.

Par délibération du 30 juin 2021, le Conseil Municipal était informé que la ville de Trignac a retenu l'atelier d'architecte Belenfant et Daubas (Nozay) par voie de concours sur esquisse pour assurer la maîtrise d'œuvre de la construction de cet édifice. Les premières étapes ont été l'esquisse, puis l'Avant-Projet Sommaire (APS) qui a permis de préciser le projet au plus près du besoin attendu. Pour cela, le programmiste Premier Acte Programmation a accompagné la Ville à chaque étape de la procédure.

Le maître d'œuvre a remis l'Avant-Projet Détaillé dont le contenu a été examiné et validé par les services puis en COPIL du 20 janvier 2022.

Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD est arrêté à la somme de 2 484 800 € HT soit 2 981 760 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Travaux en date du 19 janvier 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'approuver l'avant-projet détaillé et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 2 484 800 € HT,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier,

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer les marchés associés,

Article 4 : D'autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer les demandes de subventions,

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	4

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :


Pour extrait
conforme
Le Maire
Claude AUFORT